

Reconnaître et revaloriser notre métier Faire respecter nos droits et nos statuts

VOTEZ



CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION

Le SNES et le SNUEP, syndicats de la FSU,
agissent pour une véritable revalorisation de notre métier dans toutes ses dimensions.

En votant pour la liste SNES-SNUEP/FSU, vous ferez le choix d'élus ancrés dans la réalité professionnelle, toujours soucieux d'améliorer vos conditions de travail, de carrière, de notation, de promotion en toute transparence et conformément aux textes réglementaires C'est également donner plus de poids à des syndicats attachés à l'unité du second degré pour faire évoluer le service public d'éducation dans le respect des missions et statuts des personnels.

RECONNAITRE ET VALORISER NOTRE METIER

- ◆ Un métier centré sur le suivi des élèves
- ◆ Refus des dérives managériales et des transferts de tâches
- ◆ CPE ni membre de la direction ni membre de droit au CA
- ◆ Augmentation du nombre de postes au concours
- ◆ Évolution de carrière de type « agrégation »
- ◆ Évaluation conseil par un corps d'inspection issu de la profession

FAIRE RESPECTER NOS DROITS ET NOS STATUTS

- ◆ 35h00 toutes activités confondues
- ◆ Cadres de catégorie A concepteurs de nos métiers
- ◆ Revalorisation des salaires, des carrières avec une NBI de 30 points au-delà de 250 élèves
- ◆ Reconnaître le travail dans l'éducation prioritaire par une indemnité équivalente à 1,8 HSA de certifié
- ◆ Formation professionnelle de qualité pour les stagiaires
- ◆ Formation continue sur le temps de travail et répondant aux attentes des CPE

A Lyon, nous avons obtenu

- ◆ Des notes révisées à la hausse (+ 20% de collègues satisfaits)
- ◆ Un contingent hors classe identique aux certifiés
- ◆ Des avancements supplémentaires au grand choix et au choix
- ◆ Des mutations supplémentaires dans le respect des règles, en moyenne 35% sur les trois dernières années

Reste à obtenir

- ◆ Un contingent de congé de formation professionnelle à la hauteur des besoins des CPE de l'académie
- ◆ Des possibilités réelles de reconversion pour les CPE.

